

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

**OBJET :**  
**11. CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION  
FLANDRE ET LYS  
AUTONOMIE.  
DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

059-21590404-20200713-24072020D11-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association Flandre et Lys Autonomie (ex CLIC) est une association régie par la loi 1901. Elle a pour objet de promouvoir l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement médico-social des personnes de 60 ans et plus, des adultes en situation de handicap sur un périmètre déterminé.

Cette association est dirigée par un conseil d'administration composé de membres répartis en 5 collèges :

- Elus des communes adhérentes à titre individuel ou via une intercommunalité, des conseils communautaires des intercommunalités adhérentes ;
- Etablissements hébergeant des personnes en perte d'autonomie ;
- Associations d'aides et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ;
- Acteurs libéraux, directeurs d'établissements sanitaires ;
- Associations et groupement représentatifs des PA/PH, personnes ressources.

Suite au renouvellement de l'assemblée, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation d'un représentant parmi ses membres appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'association relatif au collège « Elus des communes adhérentes à titre individuel ou via une intercommunalité, des conseils communautaires des intercommunalités adhérentes ».

.../...

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

29/07/2020

ID : 059-215964004-20200713-2-072020D01-AK-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020 :**

**11. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTONOMIE. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT.**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Les votes ont donné les résultats suivants :

**Election d'un représentant**

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Bulletins nuls ou blancs :	4
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

- Madame Martine BEURAERT : 21 voix
- Madame Sabine PETITPRET : 4 voix

**Madame Martine BEURAERT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclarée membre appelé à siéger au sein du conseil d'administration de l'association « Flandre et Lys Autonomie ».

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.